

**DÉCISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE DROIT,
SCIENCE POLITIQUE, ECONOMIE, GESTION, MENTION COMMERCE ET DISTRIBUTION,
PARCOURS MANAGEMENT ET GESTION DU RAYON**

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu la délibération n°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en vue de constituer le jury pour la licence professionnelle : **Droit Science Politique Economie Gestion**

Mention : **Commerce et distribution**

Parcours : **Management et gestion du rayon**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
COCULA	François	Maître de conférences	Gestion et animation d'équipe
GABORIEAU	Fabrice	Chargé d'enseignement vacataire	Fonction d'adaptation
KREMER	Florence	Maître de conférences	Connaissance de la distribution
ROSEAU	Chloé	Chargée d'enseignement vacataire	Merchandising Communication des enseignes
CHAVANE	Marie	Maître de conférences	Projet tutoré

Article 2 : Madame Marie CHAVANE est nommée en qualité de président du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2023-2024.

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2023

Monsieur Jean-Christophe SAINT-PAU, Directeur du
Collège droit, science politique, économie et gestion